

ASSEMBLEE NATIONALE

21 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

AMENDEMENT

N° 235

présenté par
M. POIGNANT

ARTICLE 18

Dans le sixième alinéa du I de cet article, substituer au mot

« au dernier »,

le mot :

« à l'avant-dernier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d'une erreur matérielle.